Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202679-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX
* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 septembre 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL
Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS
Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 79/2026 Objet : Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'aménagements de sécurité

Le maire précise qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des aménagements de sécurité suivants :

- Aménagement du carrefour de Saint Catherine
- Mise en place d'un régime STOP : traverse des Voconces/Chemin du Plan
- Création d'une écluse simple : chemin du Plan
- Création d'une écluse double : chemin de l'Ancienne Voie Ferrée
- Aménagement du carrefour du chemin de l'ancienne voie ferrée avec la traverse des Voconces

Le maitre d'œuvre (CEREG) avait estimé ces travaux à 72 000 € HT. Après consultation seule l'entreprise BRAJA-MISSOLIN a remis une offre qui s'élève à 66 000,25 € HT.
Il est proposé de retenir cette offre.

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'exposé de M. le maire en séance,
Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation d'aménagements de sécurité à l'entreprise BRAJA MISSOLIN dont l'offre s'élève à 66 000,25 € HT.**
- **Autorise le maire à prendre toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202679-DE

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/09/26